

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I. Offices extraordinaires. — II. Avis. — III. Lettre encyclique de S. S. Léon XIII, aux évêques de l'Allemagne et de la Suisse. — IV. Sainte Anne a droit à nos hommages. — V. Apostolat de la prière ou ligue de Prière en union avec le Cœur de Jésus. — VI. Sauvé par sainte Anne. — VII. Apostolat de la Prière. — VIII. Visiteur ecclésiastique de nos maisons d'éducation. — IX. Nominations. — X. Consécration de l'église de la Trappe. — XI. Aux Prières. — XII. Ordinations. — XIII. Informations. — XIV. Actions de grâces à la bonne sainte Anne. — XV. Avis au clergé et aux communautés religieuses.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonce. — *Dimanche, le 5.* — Annonce de la fête du saint Nom de Marie.

Cathédrale. — *Dimanche le 5.* — A 6.15 heures, ordination. A 8 heures, confirmation.

Notre-Dame de la Trappe. — *Mardi, le 7.* — Consécration de l'église de la Trappe à Oka.

Titulaires. — *Dimanche, le 5.* — Solennité anticipée du titulaire de la Nativité de la sainte Vierge (Hochelaga et Laprairie).

Dimanche, le 12. — Fête du titulaire du Saint-Nom-de-Marie (Notre-Dame à Montréal).
J. S.

AVIS

1o Désormais, par ordre de Mgr de Montréal, les différents bureaux de l'archevêché ne seront ouverts que de 9 à 12 heures, avant-midi, et de 1.30 à 4 heures après-midi. En dehors de ces heures on ne devra se présenter aux bureaux que pour des cas absolument urgents et qu'on n'aura pu prévoir.

2o Comme par le passé, Mgr l'archevêque de Montréal confèrera le sacrement de la confirmation le premier dimanche de chaque mois, à 8 heures du matin à la cathédrale, à toutes les personnes qui se présenteront munies d'un billet signé du curé de leur paroisse.

Le billet de confirmation doit porter 1o le nom du confirmé, 2o son âge, 3o les noms de ses père et mère, et 4o le nom du parrain ou de la marraine.